



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 4 avril 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 mars 2011
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 10 mars 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Vente d'un terrain industriel à la compagnie 9018-6667 Québec inc.
 - 5.2 Signature d'un acte modifiant l'acte de vente du lot 4 176 953 du cadastre du Québec à la compagnie « 2847-3320 Québec inc. »
 - 5.3 Octroi du contrat suivant :
 - 5.3.1 SA-660-AD-11 Service de fourniture de téléphone cellulaire et de radio bidirectionnelle
 - 5.4 Acquisition d'une partie du lot 3 613 459 du cadastre du Québec appartenant à Carrefour Laplante inc.
 - 5.5 Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Richelieu pour la réfection du rang des Cinquante-Quatre (phase 2)
 - 5.6 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement suivant :
 - 5.6.1 **Règlement n° 0987**

« Règlement de coûts excédentaires relatifs à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales dans le prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche, décrétant une dépense n'excédant pas 2 340 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 5.7 Participation de la Ville à la construction d'un bâtiment à habitation à loyer modique au 250, rue Mercier

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Nomination d'un directeur adjoint au Service de l'urbanisme
- 7.2 Embauche d'un directeur adjoint au Service de sécurité incendie
- 7.3 Modification aux protocoles des conditions de travail des cadres-équité et des cadres du Service de police

8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 Adoption d'une politique de l'activité physique et du sport

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Octroi du contrat suivant :
- 9.1.1 SA-666-AD-11 Surveillance des travaux de prolongement de la rue Douglas

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Résolution relative à la circulation et au stationnement

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi du contrat suivant :
- 11.1.1 SA-1913-TP-11 Travaux de nettoyage de conduites d'égout sanitaire, combiné et pluvial par curage

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.2 Étude et décision relative à diverses demandes d'usage conditionnel
- 13.3 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.4 Adoption du second projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 0984

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De créer la zone C-2632 à même une partie de la zone C-2611, située à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et Bernier, et d'y autoriser la classe « multifamiliale » du groupe habitation (H), de 4 à 6 logements, sise dans un bâtiment d'une hauteur maximale de 10 m;
- D'exiger dans la zone C-2632, l'aménagement d'une zone tampon d'une profondeur minimale de 6 m, à la limite d'une zone du groupe habitation (H) de la classe « unifamiliale »;
- De créer la zone H-5595 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5596 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5597 à même une partie de la zone H-5585 et d'agrandir la zone H-5586 à même une partie de la zone H-5579. Ces zones sont situées entre l'avenue Conrad-Gosselin et les rues de Lacolle, Bella et des Mimosas;
- De permettre l'érection de bâtiments d'une hauteur maximale de 13 m comportant minimalement et maximalement 8 logements dans la nouvelle zone H-5596;
- D'autoriser des bâtiments de 2 et 3 étages dans la nouvelle zone H-5597; de limiter le nombre d'étages à 2 dans la zone résiduelle H-5585;
- De créer la zone C-5598 à même une partie de la zone C-5580. Ces zones sont situées au nord et au sud de l'avenue Conrad-Gosselin à proximité de la bretelle de l'autoroute 35;
- De réduire les dimensions des terrains dans la zone résiduelle C-5580 et d'y autoriser l'entreposage extérieur;
- De créer la zone H-2048 à même une partie des zones H-2090 et H-2703, située au sud-est du chemin Saint-André, à proximité de la rue Jacques-Blain, et d'y autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H);
- D'insérer la note « N024 » à la grille de la zone C-1062, afin d'autoriser l'usage « C10-01-01-bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Loyola;
- De permettre la « classe 8-postes d'essence », en sus des classes du groupe Commerce et service (C) déjà autorisées dans la zone C-5510, située entre la Route 104 et la rue Croisetière »

13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 0990

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De faire la concordance entre le règlement de zonage numéro 0651 suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 0945;
- De corriger des grilles de zonage du règlement de zonage numéro 0651 et ses amendements, indiquant que certaines zones sont de « catégorie J » alors qu'elles ne sont pas situées au centre-ville et d'indiquer que d'autres sont de cette catégorie, puisque situées au centre-ville »

13.5.2 Règlement n° 0999

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'interdire l'implantation d'une habitation unifamiliale en structure jumelée dans la zone H-1567 »

- 13.6 Retrait du règlement n° 0991 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les limites de la zone H-1183, à même une partie de la zone H-1184, située le long de la rue Champlain entre les rues Lesieur et Bonneau et d'y autoriser des immeubles de 6 à 12 logements »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 0990

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De faire la concordance entre le règlement de zonage numéro 0651 suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 0945;
- De corriger des grilles de zonage du règlement de zonage numéro 0651 et ses amendements, indiquant que certaines zones sont de « catégorie J » alors qu'elles ne sont pas situées au centre-ville et d'indiquer que d'autres sont de cette catégorie, puisque situées au centre-ville »

14.2 Règlement n° 0992

« Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagements pour différents bâtiments ou parcs municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 1 533 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.3 Règlement n° 0993

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de construction d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue Delinelle, à l'Île-Sainte-Thérèse, décrétant une dépense n'excédant pas 120 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.4 Règlement n° 0994

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques, décrétant une dépense n'excédant pas 472 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.5 Règlement n° 0995

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase II, décrétant une dépense n'excédant pas 247 000 \$ et un emprunt de 123 500 \$ à cette fin »

14.6 Règlement n° 0999

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'interdire l'implantation d'une habitation unifamiliale en structure jumelée dans la zone H-1567 »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 0981

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir les limites de la zone C-1059, à même une partie de la zone H-1246, située à l'ouest du boulevard du Séminaire Nord vis-à-vis l'intersection de la rue Saint-Laurent;
- D'insérer la note « N028 » à la grille de zone H-1615, afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis des groupes Commerce et service (C) ou du groupe Communautaire (P) par un usage de la classe 1 ou 2 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située sur la rue La Salle entre les rues Black et Delagrave »

16. **Correspondance**

17. **Période de questions**

18. **Communications des membres du conseil au public**

19. **Levée de la séance**